

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Nord-Toulois

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

Institutions et vie politique
5.3
N° 2026-23

OBJET

**Désignation d'un représentant
SPLX demat**

NOTA. Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 28 août 2026

Le Maire, Patrice POIREL

Commune de MARTINCOURT
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : GROSSE Charlotte

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, BERNADÉ Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

Par délibération du 2 novembre 2018, le Conseil Municipala décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- de désigner Madame BERNADÉ Sophie, 2ème adjointe en qualité de représentant(e) de Martincourt à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT.
- d'autoriser le représentant désigné à prendre part à l'ensemble des décisions relevant de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL-XDEMAT, conformément aux statuts de la société et aux orientations définies par la collectivité.
- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la SPL-XDEMAT et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Voté à l'unanimité

La secrétaire



Pour extrait conforme,
A Martincourt, le 11 septembre 2026
Le Maire,
P.POIREL

